

**PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU JEUDI 30 AVRIL 2026**

Les adhérents de l'association ont été convoqués par courrier à une Assemblée Générale Ordinaire devant se tenir le Jeudi 30 avril 2026, à 17 heures 30 à la Salle de la Paix à Alençon, selon l'ordre du jour suivant :

- Accueil et présentation
- Rapport moral
- Rapport financier
- Rapports des différentes commissions et sections
- Elections du tiers sortant
- Questions diverses

Le nombre de personnes présentes ne permettant pas d'atteindre le quorum, Madame Gaëlle MARAIS, co-Présidente en exercice, déclare ouverte l'Assemblée Générale Extraordinaire.

I- Accueil et présentation

Monsieur GUILLIN, co-président, remercie vivement toute l'assemblée pour leur présence à cette Assemblée Générale du jeudi 30 avril 2026.

En préambule, Eddie GUILLIN, explique le choix de la date, jeudi 30 avril 2026, veille d'un jour férié. Il explique qu'il fallait attendre que suite aux élections municipales, il est nécessaire de rencontrer le nouvel exécutif afin de connaître rapidement leur position quant au soutien de notre association afin de pouvoir organiser les actions de l'Amicale en 2027 (contrat de prestation à valider en juin, planning des sorties à définir rapidement au cours de l'été...). Pour cela, après la constitution du bureau les co-présidents solliciteront une rencontre avec Madame la Maire.

II- Rapport moral et d'activités

Madame Gaëlle MARAIS, co-présidente, donne lecture du rapport moral pour l'année 2025 et résume les diverses manifestations qui ont été proposées aux amicalistes.

Gaëlle MARAIS et Eddie GUILLIN remercient Alexandra BOUTELOUP, référente loisirs, pour tout son investissement au sien de l'amicale pour varier et organiser toutes les sorties et satisfaire au maximum les amicalistes. Gaëlle et Eddie remercient également tous les membres de l'amicale pour leurs engagement et investissement au sein de l'association.

Le rapport présenté est approuvé à l'unanimité.

III- Rapport financier

La parole est ensuite donnée à Monsieur Jean-Paul DELAHAYE trésorier, qui présente le compte d'exploitation de l'exercice 2025. Il annonce que l'amicale a un solde positif de 9 704.02 €.

En conséquent, pour l'année 2025, les recettes s'élevaient à 157 796.74 € et les dépenses à 148 092.72 € qui correspond à un solde général de 9 704.02 €.

Il informe à tous que le service budget demande les noms / prénoms des personnes qui bénéficient des portages repas à 1.75 € et déclare que sur la feuille d'imposition cela n'est pas détaillé.

Il déclare aussi que la facture pour le séjour en Crête n'est pas encore payé et que cela va faire baisser le solde, ainsi que la croisière sur le Rhône.

En ce qui concerne la section pétanque, il précise que celle-ci a été arrêté en 2025.

Pour le cross, il n'y a que 2 coureurs. La FSGT a changé son règlement et il faut au moins 6 licenciés. Jocelyne CHESNEL et Jean-Paul DELAHAYE se sont mis d'accord pour arrêter cette section.

Pour l'U.N.A.S.A.T., elle organise des compétitions pour les fonctionnaires territoriaux et qu'il faut le faire apparaître sur le site internet de l'amicale.

Jean-Paul note une diminution des adhésions actifs et retraités.

Il fait un petit rappel et comparaison : En 2023 = environ 29 000 € de déficit

En 2024 = aux alentours de 40 000 € de déficit

En 2025 = 1^{ère} année avec un petit excédent.

Il informe que les subventions des mairies se sont maintenues par rapport à l'année passée.

Jean-Paul DELAHAYE, trésorier, remercie tous les membres de l'amicale pour leur investissement.

Puis il laisse la parole à Madame Bernadette PAUCTON, Commissaire aux comptes qui donne ensuite lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur ce bilan financier.

Le rapport financier 2025 est adopté à l'unanimité.

IV- Rapport de la commission sociale

Madame Gaëlle MARAIS, fait part à l'Assemblée des activités de la Commission sociale en 2025 et rappelle que cette commission vient en aide aux amicalistes qui ont des problèmes passagers (prêts ou secours), verse des aides aux vacances et aux classes transplantées.

Eddie rappelle que la commission sociale sont accordés les prêts et secours autant aux amicalistes qu'aux non-amicalistes. Il faut relancer les personnes qui en ont bénéficié concernant leurs remboursements.

Ce rapport est communiqué pour information, il n'est pas soumis aux voix de l'Assemblée.

V- Rapport des sections

Les responsables des différentes sections ont fait part à l'association de leurs activités et des résultats obtenus au cours de l'année 2025.

La section pêche est représentée par Bruno Gauguelin qui en est le président et Eddie GUILLIN fait état du rapport moral et financier de celle-ci.

Ensuite, la parole a été donnée à Jean-Paul DELAHAYE pour lecture de la section retraitée qui informe l'assemblée que plusieurs activités sont renouvelées chaque année et qu'il n'y en a pas en été. Monsieur DELAHAYE remercie l'amicale Il en profite pour remercier Monsieur Le Maire pour le prêt de la Salle de la Paix au lieu de la salle André Artois qui est devenue inutilisable. Il informe que la salle est un peu trop grande et dure à chauffer en hiver et qu'il n'y a pas de quoi faire chauffer les cafés, chocolats, thés... Gaëlle propose que la section retraitée emprunte un thermos. Il indique qu'il y a très peu d'actifs qui participent à la section retraitée qui leur est pourtant ouverte.

VI- Gratifications

Comme chaque année, le montant des gratifications est soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale, qui décide pour l'année 2027, Gaëlle indique que les montants restent inchangés tels qui suit :

Cadeau de mariage, Pacs	100 €
(Une seule demande par couple, bien faire la différence entre les deux)	
Décès (gerbe ou don)	100 €
(auparavant 140 € et non plus aux beaux-parents)	
Cadeau de départ en retraite ou après 10 ans de présence à la Mairie	100 €
Naissance / adoption	100 €
Participation repas des retraités et agents malades	1.75 €
(dans les restaurants pour personnes âgées ou portage des repas à domicile dans les conditions fixées par le CCAS sur présentation des factures à l'amicale).	

Pour la gratification décès, il s'agit soit d'une gerbe de fleurs ou d'un montant fixé (voir le montant précité) remis à la famille endeuillée. Il est souligné qu'il faut d'abord voir avec l'amicale et non pas fournir la facture après la perte d'un proche.

VII- COTISATIONS 2026

Madame Gaëlle MARAIS rappelle à l'assemblée que la cotisation annuelle à l'amicale est de 5 années consécutives sinon il faut rattraper les années non cotisées.

Est ensuite évoqué le montant de la cotisation pour l'année 2027. Le montant de la cotisation 2027 est le même que l'an passé soit :

Pour les agents en activité : 25.00 €

Pour les retraités : 12.50 € si personne seule ; sachant que les couples cotiseront une adhésion s'élevant à 25.00 €.

Accord de l'Assemblée à l'unanimité sur les deux propositions.

VIII- Election du tiers sortant

Il est rappelé que, comme chaque année et conformément aux statuts, le bureau est renouvelable par tiers.

Les personnes faisant partie du tiers sortant sont les suivantes :

- Jean-Paul DELAHAYE
- Alexandra BOUTELOUP
- Elodie-Isabelle HAYE

Gaëlle MARAIS précise que Jean-Paul DELAHAYE et Elodie-Isabelle HAYE ne se représentent pas, et invite les amicalistes à voter. Jean-Paul sera disponible tout 2026 pour venir en aide pour le ou la futur(e) trésorier(ère).

5 personnes se présentent en tant que candidats, à savoir :

- Alexandra BOUTELOUP
- Muriel CORDEIRO
- Malvina BANVILLE
- Emilie TRIGOUST
- Valérie MULOT

Gaëlle invite l'assemblée à voter.

Sur 21 personnes présentes et inscrites au vote et 21 votants et suite aux résultats des votes, il apparait que :

- Alexandra BOUTELOUP est réélue avec 21 voix,
- Muriel CORDEIRO élue avec 21 voix,
- Malvina BANVILLE élue avec 20 voix,
- Emilie TRIGOUST élue avec 18 voix,
- Valérie MULOT élue avec 19 voix.

Le bureau se réunira le mardi 05 mai 2026 pour la constitution du nouveau bureau.

IX- Questions diverses

Aucune question n'est posée.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le co-président clôt les débats.